

Le Comité Syndical s'est réuni le 9 avril 2026, à 18h30, à la salle du conseil de la mairie.

Présents : Mmes LALLET, RAYMOND

MM. AUFORT, AUGAY, BIASSE, BONNET, CHANTEREAU, JACQUEMENT, PENOT (suppléant), POISON, PREVOST, THEILLET.

Absents :

M. PORTHEAULT (président sortant) procuration donnée à M. AUFORT

Élu secrétaire de séance : M. AUGAY

Ordre du jour :

1. Validation du Procès-verbal du 03/12/2025

Jean-Luc Bonnet, vice-président sortant, procède dans son propos liminaire à une courte explication quant au fonctionnement du SIVOM, et à la validation du PV du 3 décembre 2025, voté à l'unanimité par les élus du précédent mandat. Ensuite il passe la parole à Jean-Michel Aufort qui va faire effectuer l'élection du président du SIVOM pour le mandat 2026 / 2033.

2. Election du bureau syndical

Deux assesseurs sont désignés : Madame Honorine Lallet et Monsieur Raoul Poison.

Monsieur Stéphane Theillet est élu à bulletin secret par 11 voix pour et 1 bulletin nul.

La vice-présidence revient par vote à bulletin secret à monsieur Jean-Luc Bonnet, par 11 voix pour et un bulletin nul.

Délibération 2026DELSIV01

3. Questions diverses

Pour l'USSV, les travaux de décompactage du terrain sont faits, travaux programmés au cours du précédent mandat pour 1550 €TTC, et qui restait à réaliser.

Une mutualisation des effectifs municipaux Le Vigen/Solignac pour les montages/démontages des barnums pour les manifestations à venir est aussi validé.

Les problèmes de conformités et de vieillissements divers des anciens vestiaires sont abordés, et cela nécessitera inévitablement des arbitrages au regard du budget très important de l'enveloppe budgétaire qu'il conviendrait d'y consacrer.

L'objectif de l'USSV est de recevoir les partenaires et sponsors pour les après matchs et autres manifestations, mais la réflexion amène aussi une forme de mutualisation possible avec les autres associations.

Le même type de problème se posera d'ailleurs pour l'AICA car la réglementation obligera les communes à fournir un local avec des installations de découpe et de conservation du gibier conforme aux normes en vigueur dans un avenir proche. Une surface de 100 m² semble être un pré-requis.

La prochaine réunion se tiendra le 27 avril à 18h30 pour le vote du budget à la mairie de Solignac.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les informations et questions diverses ayant été traitées, Monsieur le Président lève la séance à 19h07.

**Le Président,
Stéphane THEILLET**

A stylized, cursive signature in dark ink, likely belonging to Stéphane Theillet.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Michel AUGAY**

A stylized, cursive signature in dark ink, likely belonging to Jean-Michel Augay.